



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le

23 MAI 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

DUHO IMMOBILIER

1 Place Marie Louise
57100 THIONVILLE

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement à EVRANGE
avis de non opposition

Réf : RD/MO ASPE-L9
Cascade 57-2018-00079

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 20 mars 2018 un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à :

la création d'un lotissement à EVRANGE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 23 mars 2018.

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement étant dépassé, j'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de EVRANGE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Par intérim, la chargée de mission Police de l'eau

Copie pour information :

- ECOLOR
- Commune de EVRANGE

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Eva FOMAGALLI